

Programme d'Actions de Prévention des Inondations de l'Ain Aval et de ses Affluents

Dossier de candidature du programme d'études préalables au PAPI

Porteur du projet : Syndicat de la rivière d'Ain Aval et ses Affluents (SR3A)



Ville de Saint-Rambert-en-Bugey pendant la crue de 1990 (SIABVA).



Inondation de l'avenue du Lac à Nantua en 2018 (photographie Monique Pascal)



La rivière d'Ain à Pont-d'Ain (photographie Catherine Aulaz)

Stratégie et programme d'études

Version du 25 juillet 2022



Maître d'Ouvrage : SR3A

Date de Publication : 25 juillet 2022

Prestataire : SEPIA Conseils

Gurvan PEDEN, Chef de projet

Ce rapport constitue le dossier de candidature du programme d'études préalables au PAPI de la rivière d'Ain Aval et ses Affluents.

Table des matières

TABLE DES MATIERES	3
A) AVANT-PROPOS.....	4
B) OBJECTIFS ET PORTEE DU PROGRAMME D'ETUDES PREALABLES AU PAPI	5
C) STRATEGIE DEVELOPPEE DANS LA PHASE PROGRAMME D'ETUDES PREALABLES AU PAPI	7
C1-1 Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque.....	7
C1-2 Surveillance, prévision des crues et des inondations	8
C1-3 Alerte et gestion de crise	8
C1-4 Prise en compte du risque inondation dans l'aménagement et l'urbanisme	8
C1-5 Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens.....	9
C1-6 Gestion des écoulements	9
C1-7 Gestion des ouvrages de protection hydrauliques	10
C1-8 Animation et gouvernance du PAPI	11
D) PROGRAMME D'ACTIONS.....	12
D1-1 Répartition financière	12
D1-2 Répartition de la maîtrise d'ouvrage des actions.....	12
D2-1 Répartition par axes PAPI.....	13
D2-2 Tableau synthétique des actions.....	14
D2-3 Calendrier de réalisation.....	17
D2-4 Taux de financement par action	19
E) COMPATIBILITE DU PROGRAMME D'ETUDES PREALABLES AU PAPI AVEC LES DOCUMENTS DE	
CADRAGE SUPERIEURS.....	20
E1-1 Compatibilité avec le PGRI (2022-2027)	20
E2-1 SDAGE Rhône Méditerranée Corse.....	22
E2-2 SAGE Ain aval	23
LISTES DES FIGURES	25
LISTES DES TABLEAUX.....	25

A) *Avant-Propos*

Le Syndicat de Rivière Ain Aval et ses Affluents (SR3A) est né en 2018 de la fusion de plusieurs structures liées à des bassins versants. Il exerce la compétence GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) et les missions complémentaires (quantité, qualité, sensibilisation) que lui ont confiées les collectivités membres.

De 2018 à 2020, le Syndicat a fait le choix de répondre immédiatement aux besoins et aux demandes issus des anciens territoires. Il a reporté à plus tard l'objectif d'organiser sa stratégie et son organisation interne afin de montrer sa capacité à être opérationnel vis-à-vis de ses prescripteurs.

Il apparaît maintenant nécessaire que le SR3A se dote d'une stratégie et d'un mode de travail adapté à celle-ci afin d'ajuster ses actions, à courts et moyens termes, à ses moyens financiers et humains et, à long terme, à ses ambitions.

L'élaboration d'un Programme d'Études Préalables au PAPI constitue la première étape de mise en œuvre de la stratégie du SR3A sur le volet de la prévention des inondations, qui consiste à formaliser une stratégie «PI» opérationnelle et cohérente à l'échelle de son périmètre d'intervention.

Un premier rapport de diagnostic présente les éléments suivants :

- Synthèse des connaissances existantes sur le territoire :
 - Analyse du niveau de fiabilité et d'exhaustivité des données,
 - Identification et priorisation des besoins en termes de connaissances complémentaires ;
- Niveau d'organisation du territoire pour :
 - Organiser la surveillance, l'alerte et la gestion des crises liées aux inondations ;
 - Faciliter la résilience globale du territoire aux inondations en développant :
 - La culture du risque,
 - L'organisation individuelle des enjeux exposés,
 - L'organisation collective pour la gestion de crise,
 - Un aménagement du territoire compatible avec le risque ;
 - Assurer la protection des enjeux exposés aux aléas d'inondations (via des aménagements ou bien à l'échelle des enjeux) ;
 - Gérer efficacement et durablement les ouvrages qui contribuent à la prévention des inondations, tout en contribuant à la valorisation des milieux aquatiques.

Le présent rapport présente la stratégie de gestion du risque d'inondation qui sera mise en œuvre au cours de la démarche PAPI et plus particulièrement dans le cadre du programme d'études préalables au PAPI.

B) Objectifs et portée du programme d'études préalables au PAPI

L'élaboration du dossier de programme d'études préalables au PAPI s'inscrit dans un processus plus global rappelé au travers de l'illustration ci-dessous.

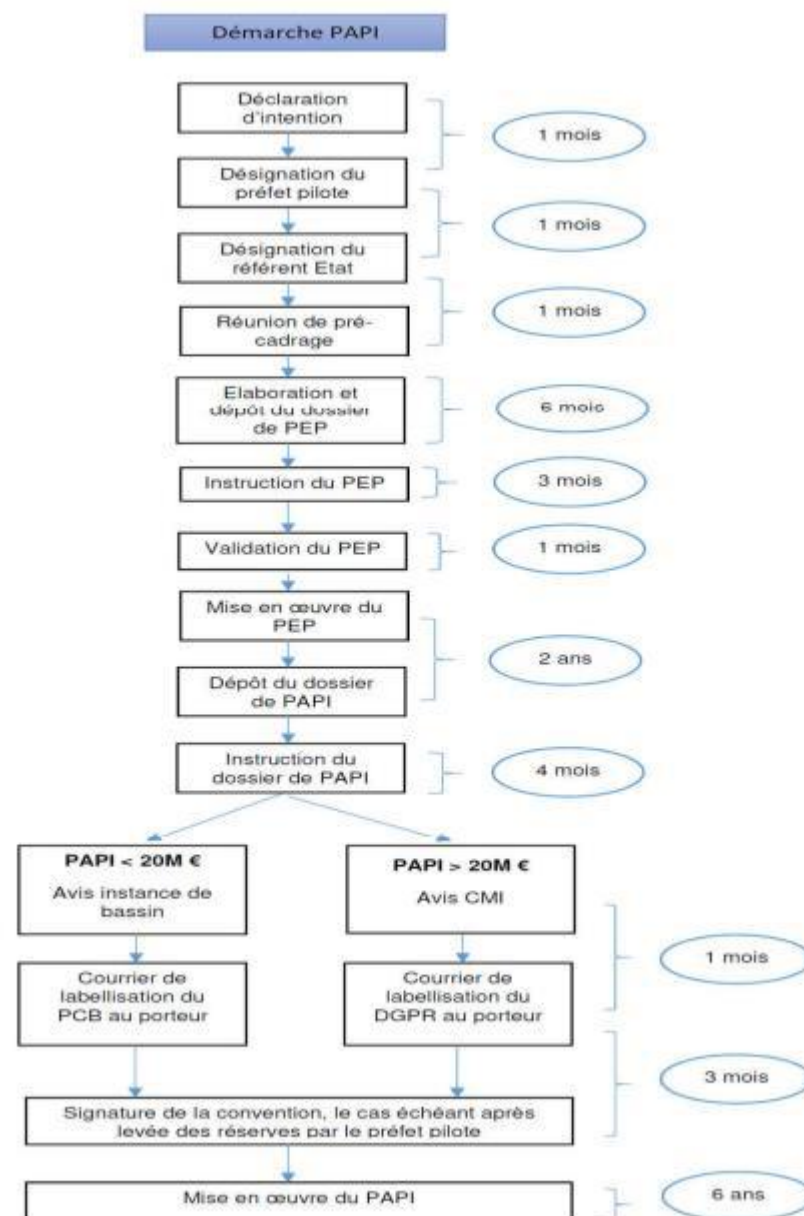


Figure 1 Etapes clés de l'élaboration d'un dossier PAPI

(Source : Cahier des charges « PAPI 3 », 2021)

L'élaboration du dossier du programme d'études préalables au PAPI et sa mise en œuvre concrète ont ainsi pour objectifs (au sens du cahier des charges « PAPI 3 » 2021) :

- De préparer le cadre d'action du PAPI en définissant la structure porteuse, la gouvernance du PAPI (moyens humains et financiers mobilisés), en établissant **un premier état des lieux des connaissances sur les risques d'inondation** qui permettront de dessiner les grandes lignes de la stratégie du PAPI et enfin de stabiliser l'organisation et la planification des différentes étapes du processus PAPI. **C'est l'objet du premier rapport de ce dossier de validation**
- De définir **un programme des études** qui permettront de dresser un diagnostic approfondi du territoire, d'établir une stratégie consolidée avec un programme d'actions (compatible avec les autres politiques publiques dont l'aménagement du territoire et la gestion des milieux aquatiques). **C'est l'objet du présent rapport de ce dossier de validation ;**
- De définir les modalités de la concertation (collectivité, association, ..) et de la consultation du public ;
- D'anticiper les difficultés de mise en œuvre du programme d'actions du PAPI en traitant dès le stade programme d'études préalables au PAPI les questions de pertinence et d'impacts environnementaux d'aménagements projetés, qui sont à définir à un stade avant-projet ;
- De proposer au-delà du programme d'études, des actions concrètes sur les volets non structurels (axe 1 à 5) qui pourront être financées et mises en place dès la validation du programme d'études préalables au PAPI, dont les actions de mise en conformité réglementaire (PCS, DICRIM, réunion d'information préventive biennale, inventaire des repères de crue, ...).

Le tableau page suivante établi la correspondance entre le cahier des charges du dossier de candidature du programme d'études préalables au PAPI et les chapitres du présent document :

Tableau 1 Identification des différents chapitres du dossier de programme d'études préalables au PAPI

Pièces constitutives du programme d'études préalables au PAPI	Chapitre concerné
Déclaration d'intention	En annexe
Présentation du porteur du projet	Cf. Rapport de Diagnostic
Présentation du territoire	Cf. Rapport de Diagnostic
Présentation de la gouvernance du territoire du point de vue de la gestion des risques d'inondation	Cf. Rapport de Diagnostic
Présentation de la gouvernance du programme d'études préalables au PAPI	Cf. Rapport de Diagnostic
Compatibilité du projet avec les documents de cadrage supérieurs	§C
Synthèse des principaux éléments de connaissance disponibles en matière de risque d'inondation sur le territoire considéré	Cf. Rapport de Diagnostic
Programme d'action	§B2-2 et rapport annexe avec les fiches actions complètes
Plan de financement	§B2-4 et rapport annexe avec les fiches actions complètes
Planning de réalisation des études et des actions et de constitution du futur PAPI	§B2-3
Lettres d'intention des maîtres d'ouvrages	En annexe
Lettres d'engagement des co-financeurs	En annexe

c) *Stratégie développée dans la phase programme d'études préalables au PAPI*

L'élaboration de la stratégie du programme d'études préalables se base sur les constats et recommandations mis en évidence par le travail d'analyse et de concertation mené au cours de la phase de diagnostic (cf. rapport dédié).

La stratégie globale de la démarche du PAPI Ain aval et affluents (programme d'études préalables et PAPI) permettra de répondre de manière exhaustive à l'ensemble des recommandations formulées lors de la phase de diagnostic du dossier de Programme d'Etudes Préalables. Cependant, la construction de la stratégie du programme d'études préalables s'est volontairement focalisée sur les actions prioritaires en se basant sur 3 critères principaux :

- Secteurs à forte vulnérabilité, liée à l'exposition de zones urbaines et secteurs à forte densité d'enjeux (Buizin, Albarine, Lange Oignin)
- Connaissances nécessaires à la consolidation de la connaissance du risque d'inondation et de la stratégie associée pour améliorer globalement la résilience du territoire aux inondations
- Mise en place d'une culture partagée sur le risque d'inondation et implication des différents acteurs concernés dans la mise en œuvre de la stratégie de gestion intégrée du risque d'inondation

C1 *Déclinaison de la stratégie selon les 7 axes du PAPI*

C1-1 *Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque*

Connaissance du risque

Sur le périmètre du PAPI, le niveau de connaissance du risque est très variable selon les cours d'eaux et phénomènes d'inondations. Seule la rivière d'Ain présente un niveau de connaissance complet, avec des cartographies de zones inondables disponibles pour différentes périodes de retour.

Sur la plupart des autres cours d'eau, la connaissance repose sur les études PPR qui ont établi des cartographies des zones inondables pour l'évènement de référence (période de retour

voisine de 100 ans). Certains secteurs urbains denses sont ainsi exposés pour ces évènements (Albarine Lange-Oignin, Buizin). Les schéma de gestion intégrés prévus dans l'axe 6 du PEP permettront de préciser le niveau de vulnérabilité de ces secteurs pour les crues plus fréquentes et d'évaluer l'opportunité de mettre en place des aménagements de protection collective contre les crues.

Sur d'autres secteurs la connaissance repose simplement sur la mémoire des évènements historiques. Le PEP prévoit donc de réaliser des études hydraulique sur les cours d'eau concernés qui traversent des zones urbanisées : Longevent, Ecotet/riez/Oiselon, ; Ruisseau du Moulin)

En dehors des aléas de débordement de cours d'eau, il ressort que la connaissance du risque d'inondation se base principalement sur les informations que les acteurs locaux (communes principalement) font remonter lorsqu'elles subissent des intempéries. Le PEP prévoit de consolider cette connaissance et de l'homogénéiser à l'échelle du territoire en réalisant une enquête auprès des communes pour capitaliser la connaissance des inondations historiques et compléter/prioriser le recensement des points noirs hydrauliques.

Le PEP prévoit également une action pour réaliser les études hydrauliques permettant de comprendre l'origine des points noirs qui ressortiront comme prioritaires à l'issue de ce recensement.

Enfin, une action du PEP prévoit d'assembler les connaissances de référence sur les aléas d'inondation et les enjeux au sein d'un outil cartographique unique. Cela permettra de faciliter le partage de ces connaissances auprès des autres acteurs concernés par la gestion du risque d'inondation sur le périmètre du SR3A.

Conscience et culture du risque

Le diagnostic réalisé pour l'élaboration du PEP a mis en évidence que la conscience du risque d'inondation est a priori peu développée sur le territoire. Le PEP s'attachera donc à initier un travail de sensibilisation auprès des différents publics concernés et à définir les grandes lignes de la stratégie de communication du SR3A autour du risque d'inondation. Plusieurs actions de l'axe 1 contribuent à ce travail :

- Consolider le recensement des DICRIM et réaliser/actualiser les DICRIM prioritaires
- Etablir un plan de pose des repères de crue
- Communication auprès du grand public pour la sensibilisation au risque d'inondation et l'implication dans le projet de PAPI

Programme d'Actions de Prévention des Inondations de l'Ain Aval et de ses Affluents – Dossier de candidature du Programme d'études préalables au PAPI – 2022

- Pérenniser l'implication du groupe de citoyens impliqués à l'occasion de l'appel à projet "participation citoyenne" de l'AERMC
- Sensibiliser/former les communes aux enjeux de la gestion de crise liées aux inondations

D'autres actions du PEP contribueront aussi à développer une dynamique partenariale pour la mise en place progressive d'une culture partagée sur le risque d'inondation. Citons par exemple :

- La démarche de concertation autour du PEP et de la préparation du PAPI (axe 0)
- L'information sur les dispositifs existants pour la prévision des risques d'inondation (axe 2)
- L'accompagnement des communes pour l'amélioration des PCS (axe 3)
- L'implication des services en charges de l'urbanisme pour la prise en compte du risque d'inondation (axe 4)

C1-2 Surveillance, prévision des crues et des inondations

De nombreuses actions ont récemment été engagées sur le territoire pour améliorer la surveillance et la prévision des crues préalablement au démarrage de la démarche PAPI :

- Le dispositif Vigicrues disponible sur la rivière d'Ain en aval des gorges, qui assure une vigilance sur les niveaux et les débits, pouvant conduire à des alertes, selon les prévisions de débits. Compte-tenu de l'influence importante des barrages hydroélectriques les données prévisionnelles de débits des exploitants hydroélectriques sont très utiles pour fiabiliser les prévisions du dispositif vigicrues.
- Le dispositif d'Avertissements Pluies Intenses à l'échelle des Communes (APIC) est opérationnel sur toutes les communes du territoire. Il est important que l'ensemble des communes du périmètre du PAPI soient abonnées à APIC. Ce dispositif est maintenant accessible pour les collectivités gemapiennes (depuis le mois de juin 2021) et est également consultable en ligne pour le grand public.
- Le dispositif Vigicrues Flash qui s'appuie sur un dispositif automatisé de prévision des risque de crue sur les petits cours d'eau. 43 communes du périmètre PAPI sont éligibles mais seulement 3 sont abonnées.
- Les stations de mesures et échelles Limnimétriques présentes sur certains affluents qui permettent de suivre le niveau des cours d'eau équipés. À ce jour, il n'existe pas de seuils définis sur ces échelles pour évaluer le risque de débordement des cours d'eau concernés.

Pour améliorer la surveillance et la prévision des crues à l'échelle du SR3A, le PEP prévoit de mettre en œuvre les actions suivantes :

- Informer les communes et le grand public sur les dispositifs de surveillance et de prévision des crues disponibles
- Réaliser une étude stratégique relative à la mise en place d'un SDAL sur l'ensemble du bassin versant
- Améliorer la diffusion des informations et l'échange de données météorologiques et hydrologiques entre EDF, le SPC et le SR3A, en crue et hors crue.

La surveillance des ouvrages de protection contre les inondations est également importante pour prévoir les risques d'inondation en période de crue. A ce jour, les modalités de surveillance des ouvrages hydrauliques ne sont pas formalisées. Cela fait l'objet d'une action du PEP qui s'intéressera aussi aux éventuels besoins d'établir des conventions interacteurs

C1-3 Alerte et gestion de crise

L'organisation du territoire pour la gestion des crises liées aux inondations repose sur plusieurs piliers :

- Les dispositifs institutionnels (PCS, ORSEC) qui sont pour la plupart déjà déployés par les acteurs concernés, mais méritent d'être développés sur le volet inondation, et doivent s'inscrire dans un processus d'amélioration continue pour garantir leur opérationnalité.
- L'organisation spécifique des gestionnaires de systèmes d'endiguement qui est formalisée dans les consignes de surveillance et de gestion des ouvrages (cf. axe 2) et dans le dispositif plus global de gestion de crise du SYMBHI en période de crues/inondations (référentiel missions, mallette de crise, astreintes, équipements sécurité ...)

Le diagnostic a mis en évidence qu'une bonne partie des communes ne disposent pas de PCS opérationnel, y compris parmi les communes couvertes par un PPR. Le PEP se consacrera à mettre en place un accompagnement auprès des communes les plus vulnérables pour les aider à élaborer le volet inondation de leur PCS et à évaluer les besoins d'accompagnement à prévoir pour poursuivre ce travail au cours de la phase PAPI complet

C1-4 Prise en compte du risque inondation dans l'aménagement et l'urbanisme

L'urbanisme et l'aménagement du territoire sont déjà encadrés par plusieurs réglementations.

Programme d'Actions de Prévention des Inondations de l'Ain Aval et de ses Affluents – Dossier de candidature du Programme d'études préalables au PAPI – 2022

En premier lieu, les plans de prévention des risques inondation fixent un cadre réglementaire aux projets d'aménagement : Les PPRI de l'Ain aval, de l'Albarine et du Lange Oignin, ainsi que les PPRN élaborés à l'échelle communales. A noter que les PPRi sur la basse vallée de l'Ain sont en cours d'actualisation pour tenir compte des études hydrauliques récentes, et qu'une démarche PPRi est en cours d'émergence sur le bassin versant du Buizin.

Les documents d'urbanisme locaux (SCOT, PLU) peuvent également compléter la réglementation sur les usages autorisés en zone inondable, ou bien définir des principes de prise en compte du risque inondation pour les projets exposés à ces aléas. Le diagnostic du PAPI a mis en évidence que le niveau de prise en compte du risque d'inondation est hétérogène selon les communes concernées, même si cette analyse reste à consolider.

La vérification du respect des règles et principes définis dans les PPRi et documents d'urbanisme est ensuite mise en œuvre dans le cadre des procédures d'autorisations d'urbanisme dont l'instruction est assurée par les services communaux. Les communes sollicitent parfois les services du SR3A en tant qu'appui et conseil technique, même s'il n'y a pas toujours de cadre formel établi pour cette collaboration.

Enfin, il est important de souligner que la prise en compte du risque inondation dans l'aménagement et l'urbanisme peut aussi s'appuyer sur des démarches plus globales qui peuvent être menées indépendamment du PAPI. Les démarches EBF portées par le SR3A à l'échelle de ces sous-bassins versants illustrent ce constat.

Le programme d'études préalables au PAPI travaillera à pérenniser les actions existantes pour la prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme et à mettre en place les conditions favorables à l'émergence d'une dynamique partenariale entre le SR3A et les acteurs de l'urbanisme. Cela se traduit par l'intégration des 4 actions ci-dessous dans le PEP :

- Poursuivre la démarche d'actualisation des PPR sur le périmètre du SR3A
- Approfondir l'analyse de l'intégration du risque dans l'aménagement du territoire et impliquer les services en charge de l'urbanisme
- Produire un porté à connaissance des aléas d'inondation à l'échelle du SR3A, à destination des acteurs de l'urbanisme
- Accompagner les communes et les instructeurs du réseau ADS (Autorisation du Droit des Sols) pour l'instruction des permis de construire.

C1-5 Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

Le travail de diagnostic et de synthèse réalisé lors de l'élaboration du présent dossier permet déjà de disposer d'un recensement sommaire des enjeux exposés.

Des connaissances complémentaires sont nécessaires pour identifier précisément les enjeux pour lesquels un accompagnement à la réduction de la vulnérabilité sera utile au cours de la mise en œuvre du PAPI complet. Le programme d'études préalables prévoit pour cela de réaliser un diagnostic global de la vulnérabilité du territoire qui permettra de :

- Consolider le recensement des enjeux exposés à l'échelle du SR3A, valoriser les connaissances existantes sur l'aléa pour caractériser leur vulnérabilité.
- Évaluer le niveau de préparation individuel des enjeux exposés à la gestion des crues, en commençant par les établissements sensibles et stratégiques
- Évaluer les perturbations potentielles du fonctionnement du territoire liées au défaillances des réseaux en crue et le niveau de préparation des opérateurs pour favoriser la résilience de leurs services
- Évaluer les besoins d'accompagnement des enjeux exposés pour réduire leur vulnérabilité et définir un programme d'action priorisé pour favoriser la mise en œuvre effective de mesures de réduction de la vulnérabilité à l'échelle des enjeux exposés.
- Initier le dispositif de diagnostics à l'échelle de l'enjeu sur une dizaine de sites prioritaires à l'échelle du SR3A (établissements sensibles/stratégiques, enjeux particulièrement vulnérables, gestionnaires volontaires).

C1-6 Gestion des écoulements

À l'échelle des sous-secteurs du PAPI, la gestion des écoulements doit plus particulièrement tenir compte des enjeux liés au transport solide. Le critère de préservation des zones d'expansion de crue et de non-aggravation des débits à l'aval des zones protégées est également un élément fort pour le dimensionnement des scénarios de protection envisageables sur les différents secteurs du SR3A.

6 schémas de gestion intégrés du risque d'inondation sont prévus dans le cadre du PEP. Ils présentent les objectifs individuels suivants :

- **Bassin versant Lange-Oignin :**
 - Quantifier précisément l'efficacité hydraulique des différents aménagements présents sur le bassin versant

Programme d'Actions de Prévention des Inondations de l'Ain Aval et de ses Affluents – Dossier de candidature du Programme d'études préalables au PAPI – 2022

- Dimensionner les aménagements à prévoir pour compléter la protection des zones les plus vulnérables (zone urbaine d'Oyonnax notamment)
- Évaluer l'intérêt socio-économique des aménagements proposés
- Établir des préconisations pour assurer une gestion pérenne de l'efficacité des ouvrages (surveillance, gestion courante, gestion en crue ...)
- **Bassin versant de l'Albarine :**
 - Quantifier les débits de crue et zones inondables pour différentes périodes de retour (notamment les crues inférieures à la centennale)
 - Évaluer la faisabilité de mobiliser plus largement les zones d'expansion des crues en amont des zones urbanisées pour améliorer la protection contre les inondations
 - Évaluer l'intérêt socio-économique des scénarios d'aménagements proposés
 - Établir des préconisations pour assurer une gestion pérenne de l'efficacité des ouvrages (surveillance, gestion courante, gestion en crue ...)
- **Bassin versant du Buizin :**
 - Quantifier les débits de crue et zones inondables pour différentes périodes de retour (notamment les crues inférieures à la centennale)
 - Évaluer la faisabilité de mettre en œuvre des aménagements collectifs pour améliorer la protection contre les inondations
 - Évaluer l'intérêt socio-économique des scénarios d'aménagements proposés
 - Établir des préconisations pour assurer une gestion pérenne de l'efficacité des ouvrages (surveillance, gestion courante, gestion en crue ...)
- **Bassin versant du Suran :**
 - Capitaliser les informations issues des études existants et prévues dans le PAPI pour proposer une stratégie d'intervention inondation intégrant les enjeux milieux aquatiques
- **Secteur des gorges et de la basse vallée de l'Ain :**
 - Capitaliser les informations issues des études existants et prévues dans le PAPI pour proposer une stratégie d'intervention inondation intégrant les enjeux milieux aquatiques
- **Secteur du Rhône rive droite et de ses affluents :**
 - Capitaliser les informations issues des études existants et prévues dans le PAPI pour proposer une stratégie d'intervention inondation intégrant les enjeux milieux aquatiques

Chacune des actions concernant les schémas d'aménagements proposés dans le programme d'études préalables intègre aussi les missions suivantes :

- Les investigations complémentaires (topographiques, géotechniques, foncières) nécessaires à l'établissement des données entrantes des schémas d'aménagement

- Les études et inventaires environnementaux pour vérifier la pertinence des schémas d'aménagement retenus avec les enjeux environnementaux en présence et justifier de leur compatibilité avec la doctrine ERC. Ces études serviront de base à la constitution des dossiers liés aux procédures réglementaires environnementales.
- Les études de types « Analyses multicritères/ Analyses Coûts Bénéfices » (ACB/AMC) pour permettre la comparaison des différents scénarios des schémas d'aménagement et justifier de la pertinence socio-économique des aménagements retenus dans le scénario optimum.
- L'approfondissement des études de conception au niveau AVP et la réalisation des études nécessaires à l'autorisation administrative des aménagements projetés (Loi sur l'eau, études d'impact, DIG/DUP ...)

Pour mémoire, plusieurs actions prévues dans l'axe 1 présentent un lien avec la gestion des écoulements :

- Etudes hydrauliques sur les cours d'eau : Longevent, Ecotet, Riez, Oselon et le Ruisseau du Moulin
- Etudes hydrauliques permettant de comprendre l'origine des points noirs identifiés sur le périmètre du PAPI

L'objectif principal de ces études reste d'améliorer la connaissance des phénomènes présents sur ces secteurs et de la vulnérabilité associée. Ces études intègrent tout de même un volet études de faisabilité pour explorer les scénarios de gestion du risque à envisager et évaluer l'intérêt de mettre en place des aménagements pour la gestion des écoulements.

C1-7 Gestion des ouvrages de protection hydrauliques

Le SR3A a réalisé un recensement des ouvrages hydrauliques présents sur son périmètre (cf. tableau ci-après) et a identifié 9 systèmes d'endiguement et un aménagement hydraulique qui sont vocation à être classée au titre de la sécurité et de la sûreté des ouvrages hydrauliques. Les procédures de classement sont déjà en cours de mise en œuvre.

Par ailleurs, l'établissement des « schémas intégrés d'aménagement hydraulique de prévention des inondations » évoqués au paragraphe précédent sur les secteurs de l'Albarine, du Lange Oignin et du Buizin, permettra de garantir une approche globale dans la définition des aménagements pertinents et de leur modalités de gestion pérenne. Le PEP prévoit une action pour réaliser, si besoin, les études de dangers des aménagements proposés par les schémas intégrés d'aménagement hydraulique.

Programme d'Actions de Prévention des Inondations de l'Ain Aval et de ses Affluents – Dossier de candidature du Programme d'études préalables au PAPI – 2022

D'autres ouvrages sont identifiés sur le périmètres sans que leur rôle hydraulique et leur état structurel ne soient précisément connus à ce jour : bassin Groissiat de l'APRR, bassin Geilles en amont d'Oyonnax, bassin de Coutelieu sur le Seymard, bras de décharge de Saint Julien, digue de Craz sur l'Albarine. Le programme d'études préalables prévoit donc de réaliser les études et investigations nécessaires, afin de définir si ces ouvrages constituent des systèmes d'endiguement dont l'existence doit être régularisée et dont la gestion doit être assurée par la structure GEMAPI compétente.

Le cas échéant, la mise en œuvre des procédures de régularisation de ces ouvrages sera réalisée au cours de la phase PAPI complet.

C1-8 Animation et gouvernance du PAPI

La réussite du programme d'études préalables est conditionnée par la mise en œuvre de moyens d'animation et de gouvernance adaptés :

- Assurer l'animation et le suivi du programme d'études préalables au PAPI
- AMO pour l'élaboration des marchés publics nécessaires à la réalisation des actions du PEP sous maîtrise d'ouvrage du SR3A
- Elaboration du dossier de PAPI complet
- Mettre en place une démarche de concertation autour du PEP et de la préparation du PAPI.

Il est important de souligner que les différentes actions intégrées au PEP, relatives à la concertation et à la sensibilisation des différentes catégories d'acteurs concernés par la gestion du risque d'inondation, devront permettre de disposer d'éléments suffisants pour justifier des modalités de concertation mis en œuvre au stade PEP dans le dossier de PAPI complet.

D) Programme d'actions

D1 Moyens humains et financiers

D1-1 Répartition financière

Le coût global du programme d'actions représente un montant de 2,1 M€ HT.

Répartition par financeur	Total	SR3A	EPCI	Communes	FPRNM	Programme 181	Etat (actions crise)	Département(s)	Agence de l'Eau
	2 123 000 €	930 250 €	- €	- €	856 500 €	195 000 €	- €	- €	141 250 €
2023	560 667 €	242 333 €	- €	- €	208 333 €	65 000 €	- €	- €	45 000 €
2024	794 917 €	335 458 €	- €	- €	329 458 €	65 000 €	- €	- €	65 000 €
2025	767 417 €	352 458 €	- €	- €	318 708 €	65 000 €	- €	- €	31 250 €

Tableau 2 : Répartition et planification du financement des actions du PEP selon les financeurs

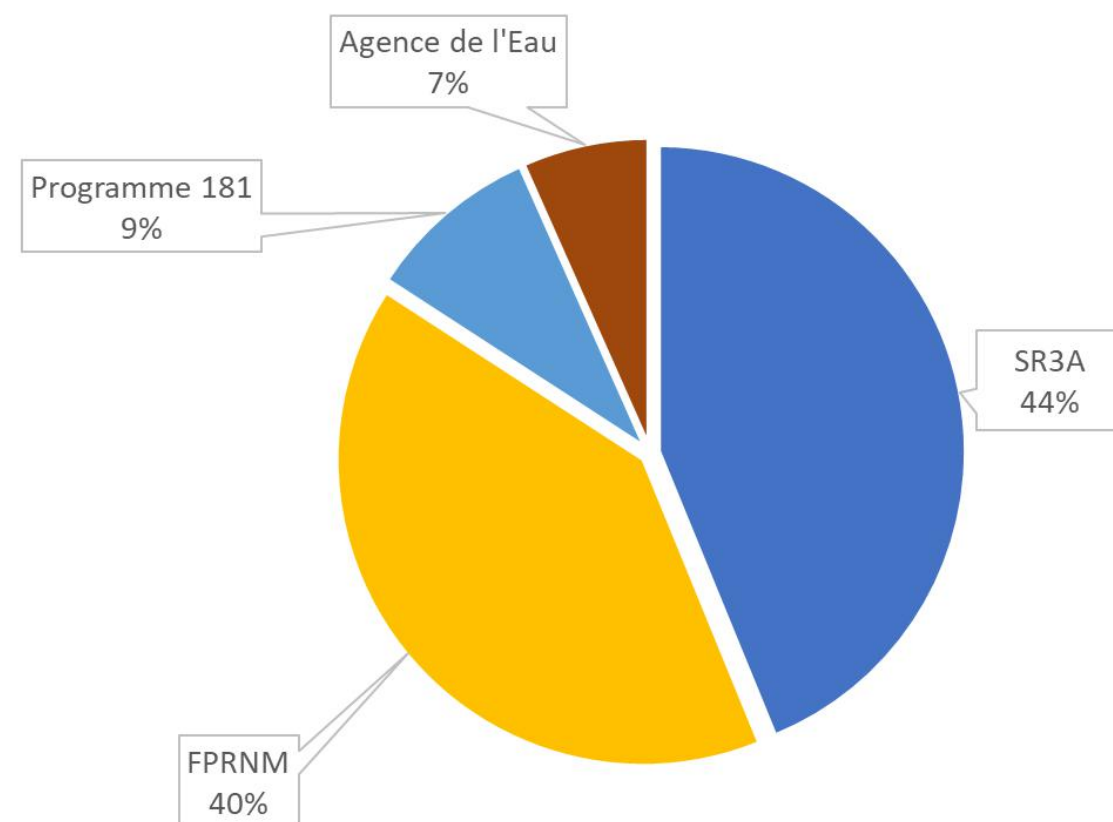


Figure 2 : Répartition des financements du PEP

D1-2 Répartition de la maîtrise d'ouvrage des actions

Le tableau suivant représente la répartition de la maîtrise d'ouvrage des 36 actions du PEP au PAPI de l'Ain aval et de ses affluents.

SR3A	27
SR3A / Etat (DDT 01, SID-PC, Préfecture)	5
SR3A / EPCI ou Communes	4

Figure 3 : Répartition de la maîtrise d'ouvrage des actions

D2 Synthèse des actions

D2-1 Répartition par axes PAPI

Le programme d'études préalables au PAPI compte 36 actions réparties entre les 7 axes de la gestion du risque d'inondation.

Les actions concernant les axes 0 à 5 de la gestion du risque sont particulièrement représentés avec 27 actions.

Le PEP intègre un effort particulier sur l'animation et la gouvernance de la démarche PAPI, qui sont des conditions importantes pour la réussite de la démarche. Cet axe comprend 6 actions pour un montant global de 670 000 € HT, qui s'étaleront sur toute la durée de mise en œuvre du PEP.

L'axe concernant l'amélioration de la connaissance et la conscience du risque est celui qui compte le plus d'actions, avec 10 actions, pour un montant total de 395 000 € HT.

Enfin, les actions relatives à la prise en compte de enjeux de continuité sédimentaire et à la définition des schéma d'aménagement et de gestion intégrée du risque d'inondation sur les secteurs prioritaire, également un volet important du PEP, avec 4 actions pour un montant de 565 000 € HT.

Axe PAPI	Nombre d'actions	Montant
Axe 0	5	670 000 €
Axe 1	10	395 000 €
Axe 2	4	80 000 €
Axe 3	2	20 000 €
Axe 4	4	23 000 €
Axe 5	2	210 000 €
Axe 6	6	565 000 €
Axe 7	3	160 000 €
Total	36	2 123 000 €

Tableau 3 : Répartition des actions par axe PAPI

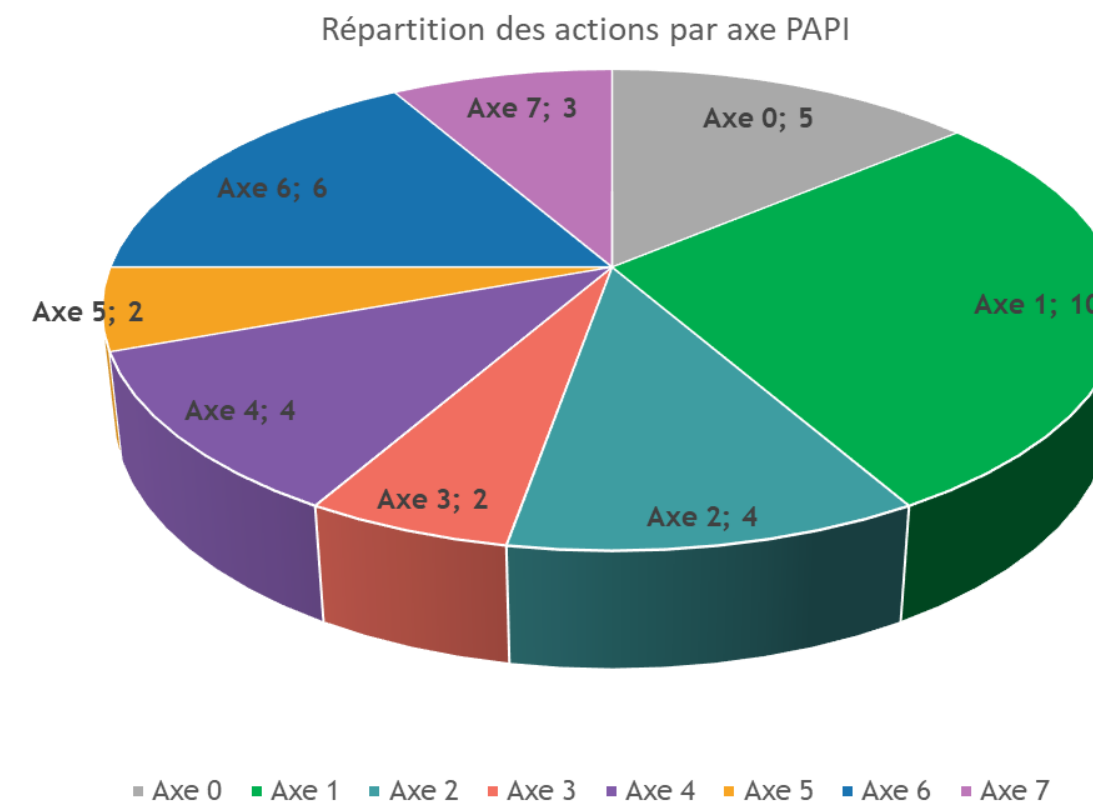


Figure 4 : Répartition des actions par axe PAPI

Programme d'Actions de Prévention des Inondations de l'Ain Aval et de ses Affluents – Dossier de candidature du Programme d'études préalables au PAPI – 2022

D2-2 Tableau synthétique des actions

ID Actions	Titre	Objectif	Maitrise d'ouvrage	Acteurs associés	Montant total (en € HT)	Dont Part SR3A (en € HT)
0-1	Animation PAPI	Assurer l'animation et le suivi du programme d'études préalables au PAPI	SR3A	COTECH / COPIL	390 000 €	195 000 €
0-2	AMO externe	AMO pour l'élaboration et le suivi des marchés publics nécessaires à la réalisation des actions du PEP sous maîtrise d'ouvrage du SR3A. Appui à la concertation et mobilisation de compétences externes spécifiques	SR3A	COTECH / COPIL	200 000 €	100 000 €
0-3	Concertation territoriale	Mettre en place une démarche de concertation autour du PEP et de la préparation du PAPI	SR3A	COTECH/COPIL		- €
0-4	Stratégie PI "long terme"	Formaliser la stratégie de gestion du risque d'inondation "long terme" du SR3A	SR3A	COTECH/COPIL	20 000 €	10 000 €
0-5	Dossier PAPI	Elaboration du dossier de PAPI complet	SR3A	COTECH/COPIL	60 000 €	30 000 €
1-1	Etude historique des inondations	Réaliser une enquête auprès des communes du territoire pour capitaliser la connaissance des inondations historiques et compléter/prioriser le recensement des points noirs hydrauliques.	SR3A	Communes	15 000 €	7 500 €
1-2	Etude globale ruissellement	Réaliser un état des lieux du risque de ruissellement à l'échelle du périmètre SR3A Clarifier le contour des compétences et la répartition des missions entre les acteurs concernés	SR3A	Communes	70 000 €	35 000 €
1-3	Plateforme de partage des connaissances sur les aléas	Assembler les connaissances de référence sur les aléas d'inondation et les enjeux au sein d'un outil cartographique unique	SR3A	Communes	5 000 €	2 500 €
1-4	Etudes hydrauliques "cours d'eau"	Réaliser des études hydrauliques sur les cours d'eau : Longevent, Ecotet, Riez, Oiselon et le Ruisseau du Moulin	SR3A	EPCI et communes riveraines	80 000 €	40 000 €
1-5	Etudes hydrauliques "points noirs"	Réaliser les études hydrauliques permettant de comprendre l'origine des points noirs identifiés sur le périmètre du PAPI	SR3A	EPCI et communes riveraines	150 000 €	75 000 €
1-6	Mise en œuvre des DICRIM	Consolider le recensement des DICRIM et réaliser/actualiser les DICRIM prioritaires	SR3A / Communes		15 000 €	7 500 €
1-7	Repères de crues	Etablir un plan de pose et installer des repères de crue	SR3A		20 000 €	10 000 €
1-8	Sensibilisation/concertation grand public	Communication auprès du grand public pour la sensibilisation au risque d'inondation et l'implication dans le projet de PAPI	SR3A	Communes	15 000 €	7 500 €
1-9	Pérenniser l'association des citoyens à la stratégie de gestion du risque d'inondation	Pérenniser l'implication du groupe de citoyens impliqués à l'occasion de l'appel à projet "participation citoyenne" de l'AERMC	SR3A	Communes	10 000 €	5 000 €
1-10	Sensibilisation/formation des élus et services communaux	Sensibiliser/former les communes aux enjeux de la gestion du risque d'inondations	SR3A / Etat (DDT 01)		15 000 €	7 500 €

Programme d'Actions de Prévention des Inondations de l'Ain Aval et de ses Affluents – Dossier de candidature du Programme d'études préalables au PAPI – 2022

ID Actions	Titre	Objectif	Maitrise d'ouvrage	Acteurs associés	Montant total (en € HT)	Dont Part SR3A (en € HT)
2-1	Abonnements APIC / Vigicrues / Vigicrue Flash	Informier les communes et le grand public sur les dispositifs de surveillance et de prévision des crues disponibles	Etat (préfecture) / SR3A	SR3A / DREAL-SPC / DDT / Météo-France / EPCI / Communes / EDF / CNR		- €
2-2	Outil local de surveillance et de prévision	Réaliser une étude stratégique relative à la mise en place d'un SDAL sur l'ensemble du bassin versant et installer les équipements prioritaires	SR3A		65 000 €	32 500 €
2-3	Partage du suivi de débit en temps réel	Améliorer la diffusion des informations et l'échange de données météorologiques et hydrologiques entre EDF, le SPC et le SR3A, en crue et hors crue.	SR3A	DREAL-SPC / Météo-France / / EDF / CNR / SR3A		- €
2-4	Modalités de surveillance et des ouvrages hydrauliques	Formaliser les consignes de surveillance des ouvrages hydrauliques Clarifier la répartition des rôles entre les acteurs impliqués dans la surveillance des ouvrages. Etablir les conventions interacteurs éventuellement nécessaires	SR3A	Communes, usagers des ouvrages hydrauliques	15 000 €	7 500 €
3-1	Mise en œuvre des PCS	Consolider le recensement des PCS et finaliser le volet inondation des communes couvertes par un PPR	SR3A / Etat (SID-PC) / Communes		20 000 €	20 000 €
3-2	Retour d'expérience Post-Crise	Inciter les acteurs concernés à s'engager dans une démarche d'amélioration continue de leur organisation pour la gestion des épisodes de crue/inondation	SR3A	Etat (SID-PC) / Communes / Gestionnaires d'enjeux impactés		
4-1	Mise en œuvre des PPR	Poursuivre la démarche d'actualisation des PPR sur le périmètre du SR3A	Etat (DDT)	SR3A / Communes / les COMCOMs		- €
4-2	Analyse des documents d'urbanismes locaux	Approfondir l'analyse de l'intégration du risque dans l'aménagement du territoire	SR3A/EPCI	EPCI/ DDT01 / DDT39	15 000 €	7 500 €
4-3	Implication des acteurs de l'urbanisme	Diffusion de la connaissance existante sur les aléas d'inondation à l'échelle du SR3A, à destination des acteurs de l'urbanisme et élaboration concertée de préconisations	SR3A	Etat (DDT) / Communes / les COMCOMs	8 000 €	4 000 €
4-4	Accompagnement des services ADS	Fournir aux communes et instructeurs du réseau ADS les clés de compréhension et d'analyse pour l'instruction des autorisations d'urbanisme	Etat (DDT)	SR3A / Communes / les COMCOMs		- €
5-1	Diagnostic global de la vulnérabilité du territoire	Définir un programme d'action priorisé pour favoriser la mise en œuvre effective de mesures de réduction de la vulnérabilité à l'échelle des enjeux exposés	SR3A/EPCI	COMCOMs / Communes	170 000 €	85 000 €
5-2	Diagnostics individuels de vulnérabilité sur sites pilotes	Initier le dispositif de diagnostics à l'échelle de l'enjeu sur une dizaines de sites prioritaires à l'échelle du SR3A (établissements sensibles/stratégiques, enjeux particulièrement vulnérables, gestionnaires volontaires)	SR3A/EPCI	COMCOMs / Communes	40 000	20 000

Programme d'Actions de Prévention des Inondations de l'Ain Aval et de ses Affluents – Dossier de candidature du Programme d'études préalables au PAPI – 2022

ID Actions	Titre	Objectif	Maitrise d'ouvrage	Acteurs associés	Montant total (en € HT)	Dont Part SR3A (en € HT)
6-1	Schéma intégré de gestion du risque d'inondation sur le BV Lange-Oignin	Réaliser les études et investigations permettant de définir un scénario d'aménagement adapté au niveau de vulnérabilité du secteur, en tenant compte du fonctionnement des milieux aquatiques.	SR3A	COTECH / COPIL	200 000 €	50 000 €
6-2	Schéma intégré de gestion du risque d'inondation sur le BV du Buizin	Réaliser les études et investigations permettant de définir un scénario d'aménagement adapté au niveau de vulnérabilité du secteur, en tenant compte du fonctionnement des milieux aquatiques.	SR3A	COTECH / COPIL	120 000 €	30 000 €
6-3	Schéma intégré de gestion du risque d'inondation sur le BV de l'Albarine	Réaliser les études et investigations permettant de définir un scénario d'aménagement adapté au niveau de vulnérabilité du secteur, en tenant compte du fonctionnement des milieux aquatiques.	SR3A	Communes et EPCI du BV de l'Albarine	200 000 €	50 000 €
6-4	Schéma intégré de gestion du risque d'inondation sur le BV du Suran	Capitaliser les informations issues des études existants et prévues dans le PAPI pour proposer une stratégie d'intervention inondation intégrant les enjeux milieux aquatiques	SR3A	Communes et EPCI du BV du Suran	15 000 €	3 750 €
6-5	Schéma intégré de gestion du risque d'inondation sur le secteur des gorges et de la Basse vallée de l'Ain	Capitaliser les informations issues des études existants et prévues dans le PAPI pour proposer une stratégie d'intervention inondation intégrant les enjeux milieux aquatiques	SR3A	Communes et EPCI des gorges et de la basse vallée de l'Ain	15 000 €	3 750 €
6-6	Schéma intégré de gestion du risque d'inondation sur le secteur du Rhône rive droite et de ses affluents	Capitaliser les informations issues des études existants et prévues dans le PAPI pour proposer une stratégie d'intervention inondation intégrant les enjeux milieux aquatiques	SR3A	Communes et EPCI du Rhône rive droite et de ses affluents	15 000 €	3 750 €
7-1	Classement des systèmes d'endiguement et AH	Finaliser les procédures de classement des systèmes d'endiguement et des aménagements hydrauliques	SR3A		- €	- €
7-2	Autorisation des éventuels projets de système d'endiguement	Etudes de dangers des aménagement proposés par les schémas intégrés d'aménagement hydraulique	SR3A		120 000 €	60 000 €
7-3	Maitrise foncière des ouvrages	Obtenir un niveau de maitrise foncière suffisant pour la gestion des ouvrages (conventionnement / acquisition)	SR3A		40 000 €	20 000 €

Programme d'Actions de Prévention des Inondations de l'Ain Aval et de ses Affluents – Dossier de candidature du Programme d'études préalables au PAPI – 2022

D2-3 Calendrier de réalisation

ID Actions	Intitulé de l'action		2023		2024		2025	
			Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2
0-1	Animation PAPI							
0-2	AMO externe							
0-3	Concertation territoriale							
0-4	Stratégie PI "long terme"							
0-5	Dossier PAPI							
1-1	Etude historique des inondations							
1-2	Etude globale ruissellement							
1-3	Plateforme de partage des connaissances sur les aléas							
1-4	Etudes hydrauliques "cours d'eau"	Longevent						
		Ecotet/Riez/Oiselon						
		Ruisseau du Moulin						
1-5	Etudes hydrauliques "points noirs"	Priorité 1						
		Priorité 2						
		Priorité 3						
1-6	Mise en œuvre des DICRIM							
1-7	Repères de crues							
1-8	Sensibilisation/concertation grand public							
1-9	Pérenniser l'association des citoyens à la stratégie de gestion du risque d'inondation							
1-10	Sensibilisation/formation des élus et services communaux							
2-1	Abonnements APIC / Vigicrues / Vigicrue Flash							
2-2	Outil local de surveillance et de prévision							
2-3	Partage du suivi de débit en temps réel							
2-4	Modalités de surveillance et des ouvrages hydrauliques							
3-1	Mise en œuvre des PCS							
3-2	Retour d'expérience Post-Crise							

Programme d'Actions de Prévention des Inondations de l'Ain Aval et de ses Affluents – Dossier de candidature du Programme d'études préalables au PAPI – 2022

ID Actions	Intitulé de l'action		2023		2024		2025	
			Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2
4-1	Mise en œuvre des PPR							
4-2	Analyse des documents d'urbanismes locaux							
4-3	Implication des acteurs de l'urbanisme							
4-4	Accompagnement des services ADS							
5-1	Diagnostic global de la vulnérabilité du territoire							
5-2	Diagnostics individuels de vulnérabilité sur sites pilotes							
6-1	Schéma intégré de gestion du risque d'inondation sur le BV Lange-Oignin	Investigation préalables, état des lieux et modélisation						
		Faisabilité et analyse comparative des scénarios (ACB/AMC)						
		Dimensionnement du scenario retenu (AVP)						
6-2	Schéma intégré de gestion du risque d'inondation sur le BV du Buizin	Investigation préalables, état des lieux et modélisation						
		Faisabilité et analyse comparative des scénarios (ACB/AMC)						
		Dimensionnement du scenario retenu (AVP)						
6-3	Schéma intégré de gestion du risque d'inondation sur le BV de l'Albarine	Investigation préalables, état des lieux et modélisation						
		Faisabilité et analyse comparative des scénarios (ACB/AMC)						
		Dimensionnement du scenario retenu (AVP)						
6-4	Schéma intégré de gestion du risque d'inondation sur le BV du Suran							
6-5	Schéma intégré de gestion du risque d'inondation sur le secteur des gorges et de la Basse vallée de l'Ain							
6-6	Schéma intégré de gestion du risque d'inondation sur le secteur du Rhône rive droite et de ses affluents							
7-1	Classement des systèmes d'endiguement et AH							
7-2	Autorisation des éventuels projets de système d'endiguement							
7-3	Maitrise foncière des ouvrages							

Programme d'Actions de Prévention des Inondations de l'Ain Aval et de ses Affluents – Dossier de candidature du Programme d'études préalables au PAPI – 2022

D2-4 Taux de financement par action

ID Actions	Titre	Maitrise d'ouvrage	Montant total (en € HT)	Taux de financement					
				SR3A	EPCI	Communes	FPRNM	Programme 181	Agence de l'Eau
0-1	Animation PAPI	SR3A	390 000 €	50%				50%	
0-2	AMO externe	SR3A	200 000 €	50%			50%		
0-3	Concertation territoriale	SR3A		50%			50%		
0-4	Stratégie PI "long terme"	SR3A	20 000 €	50%			50%		
0-5	Dossier PAPI	SR3A	60 000 €	50%			50%		
1-1	Etude historique des inondations	SR3A	15 000 €	50%			50%		
1-2	Etude globale ruissellement	SR3A	70 000 €	50%			50%		
1-3	Plateforme de partage des connaissances sur les aléas	SR3A	5 000 €	50%			50%		
1-4	Etudes hydrauliques "cours d'eau"	SR3A	80 000 €	50%			50%		
1-5	Etudes hydrauliques "points noirs"	SR3A	150 000 €	50%			50%		
1-6	Mise en œuvre des DICRIM	SR3A / Communes	15 000 €	50%			50%		
1-7	Repères de crues	SR3A	20 000 €	50%			50%		
1-8	Sensibilisation/concertation grand public	SR3A	15 000 €	50%			50%		
1-9	Pérenniser l'association des citoyens à la stratégie de gestion du risque d'inondation	SR3A	10 000 €	50%			50%		
1-10	Sensibilisation/formation des élus et services communaux	SR3A / Etat (DDT 01)	15 000 €	50%			50%		
2-1	Abonnements APIC / Vigicrues / Vigicrue Flash	Etat (préfecture) / SR3A		50%			50%		
2-2	Outil local de surveillance et de prévision	SR3A	65 000 €	50%			50%		
2-3	Partage du suivi de débit en temps réel	SR3A		50%			50%		
2-4	Modalités de surveillance et des ouvrages hydrauliques	SR3A	15 000 €	50%			50%		
3-1	Mise en œuvre des PCS	SR3A / Etat (SID-PC) / Communes	20 000 €	100%					
3-2	Retour d'expérience Post-Crise	SR3A		100%					
4-1	Mise en œuvre des PPR	Etat (DDT)							
4-2	Analyse des documents d'urbanismes locaux	SR3A/EPCI	15 000 €	50%			50%		
4-3	Implication des acteurs de l'urbanisme	SR3A	8 000 €	50%			50%		
4-4	Accompagnement des services ADS	Etat (DDT)							
5-1	Diagnostic global de la vulnérabilité du territoire	SR3A/EPCI	170 000 €	50%			50%		
5-2	Diagnostics individuels de vulnérabilité sur sites pilotes	SR3A/EPCI	40 000	50%			50%		
6-1	Schéma intégré de gestion du risque d'inondation sur le BV Lange-Oignin	SR3A	200 000 €	25%			50%		25%
6-2	Schéma intégré de gestion du risque d'inondation sur le BV du Buizin	SR3A	120 000 €	25%			50%		25%
6-3	Schéma intégré de gestion du risque d'inondation sur le BV de l'Albarine	SR3A	200 000 €	25%			50%		25%
6-4	Schéma intégré de gestion du risque d'inondation sur le BV du Suran	SR3A	15 000 €	25%			50%		25%
6-5	Schéma intégré de gestion du risque d'inondation sur le secteur des gorges et de la Basse vallée de l'Ain	SR3A	15 000 €	25%			50%		25%
6-6	Schéma intégré de gestion du risque d'inondation sur le secteur du Rhône rive droite et de ses affluents	SR3A	15 000 €	25%			50%		25%
7-1	Classement des systèmes d'endiguement et AH	SR3A	- €	50%			50%		
7-2	Autorisation des éventuels projets de système d'endiguement	SR3A	120 000 €	50%			50%		
7-3	Maitrise foncière des ouvrages	SR3A	40 000 €	50%			50%		

E) *Compatibilité du programme d'études préalables au PAPI avec les documents de cadrage supérieurs*

Les paragraphes suivants présentent l'analyse de la compatibilité du Programme d'Etudes Préalables au PAPI avec les objectifs et les dispositions fixés par les documents cadre de la directive inondation (PGRI, SLGRI) et de la directive cadre sur l'eau (SAGE, SDAGE).

E1 *Compatibilité avec le PGRI et la SLGRI*

E1-1 *Compatibilité avec le PGRI (2022-2027)*

E1-1 a GRAND OBJECTIF N°1 : « Mieux prendre en compte le risque dans l'aménagement et maîtriser le coût des dommages liés à l'inondation »

Orientations	Actions	Réponses apportées par la démarche PAPI
Améliorer la connaissance et réduire la vulnérabilité du territoire	D 1-1 Mieux connaître les enjeux d'un territoire pour pouvoir agir sur l'ensemble des composantes de la vulnérabilité : population, environnement, patrimoine, activités économiques, etc	L'action 5-1 du PEP prévoit de réaliser un diagnostic global de la vulnérabilité qui apportera un premier niveau de réponse à ces objectifs et définira un plan d'actions pour la réduction de la vulnérabilité qui sera mis en œuvre au cours de la phase PAPI et permettra de répondre complètement à ces objectifs.
	D 1-2 Maîtriser le coût des dommages en cas d'inondation en agissant sur la vulnérabilité des biens, au travers des stratégies locales, des programmes d'action ou réglementaires	

E1-1 b GRAND OBJECTIF N°2 « Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques »

Orientations	Actions	Réponses apportées par la démarche PAPI
Agir sur les capacités d'écoulement	D 2-1 Préserver les champs d'expansion des crues	Ces dispositions sont prises en compte dans le cadre des démarches d'actualisation des PPR en cours sur le périmètre du PAPI ainsi que dans le cadre des démarches EBF qui sont adossées aux schémas intégrés de gestion du risque d'inondation.
	D 2-2 Rechercher la mobilisation de nouvelles capacités d'expansion des crues	
	D 2-3 Éviter les remblais en zones inondables	Ces objectifs constituent aussi des hypothèses structurantes pour la définition des schémas intégrés d'aménagement hydraulique de prévention des inondations qui seront proposés, en particulier sur la bassin versant de l'Albarine
	D 2-4 Limiter le ruissellement à la source	
		Démarche intégration dans l'urbanisme qui promeut les bonnes pratiques pour la prise en compte

		du risque d'inondation (y compris limitation des ruissellement) Action spécifique pour améliorer la connaissance des risques spécifiquement liés au ruissellement et prioriser les efforts
	D 2-5 Favoriser la rétention dynamique des écoulements	Ces objectifs constituent aussi des hypothèses structurantes pour la définition des schémas intégrés d'aménagement hydraulique de prévention des inondations qui seront proposés sur les différents sous-territoires de la démarche PAPI.
	D 2-6 Restaurer les fonctionnalités naturelles des milieux qui permettent de réduire les crues et les submersions marines	
	D 2-7 Préserver et améliorer la gestion de l'équilibre sédimentaire	Les actions du PAPI seront en lien étroit avec les actions « gestion sédimentaires » réalisées par le SR3A indépendamment du PAPI (plan de gestion des sédiments sur la basse vallée de l'Ain ...)
	D 2-8 Gérer la ripisylve en tenant compte des incidences sur l'écoulement des crues et la qualité des milieux	
Prendre en compte les risques torrentiels	D 2-9 Développer des stratégies de gestion des débits solides dans les zones exposées à des risques torrentiels	L'action 1-1 d'étude historique des inondations cherchera notamment à capitaliser les événements d'inondation à caractère torrentiels qui ont touché le territoire . Les schémas de intégrés de gestion du risque d'inondation (axe 6) intégreront aussi les aspects transport solide.
Prendre en compte l'érosion côtière du littoral	D 2-10 Identifier les territoires présentant un risque important d'érosion D 2-11 Traiter de l'érosion littorale dans les stratégies locales exposées à un risque important d'érosion	Non concerné
Assurer la performance des systèmes de protection	D 2-12 Limiter la création de nouveaux ouvrages de protection aux secteurs à risque fort et présentant des enjeux importants D 2-13 Limiter l'exposition des enjeux protégés par des ouvrages de protection D 2-14 Assurer la performance des systèmes de protection D 2-15 Garantir la pérennité des systèmes de protection	Ces objectifs constituent aussi des hypothèses structurantes pour la définition des schémas intégrés d'aménagement hydraulique de prévention des inondations qui seront proposés sur les différents sous-territoires de la démarche PAPI. Le PEP intègre aussi plusieurs actions pour faciliter le travail de surveillance et de gestion pérenne des systèmes d'endiguement, notamment en travaillant à la mise en place des conventions interacteurs nécessaires.

Programme d'Actions de Prévention des Inondations de l'Ain Aval et de ses Affluents – Dossier de candidature du Programme d'études préalables au PAPI – 2022

E1-1 c GRAND OBJECTIF N°3 : « Améliorer la résilience des territoires exposés »

Orientations	Actions	Réponses apportées par la démarche PAPI
Agir sur la surveillance et la prévision	D 3-1 Organiser la surveillance, la prévision et la transmission de l'information sur les crues et les submersions marines	Ces objectifs sont pris en compte dans les actions de l'axe 2 du PEP.
	D 3-2 Passer de la prévision des crues à la prévision des inondations	
	D 3-3 Inciter la mise en place d'outils locaux de prévision	
Se préparer à la crise et apprendre à mieux vivre avec les inondations	D 3-4 Améliorer la gestion de crise	Ces objectifs sont pris en compte dans les actions de l'axe 3 du PEP et seront approfondis au cours de la phase PAPI complet.
	D 3-5 Conforter les plans communaux de sauvegarde (PCS)	
	D 3-6 Intégrer un volet relatif à la gestion de crise dans les stratégies locales	
	D 3-7 Développer des volets inondation au sein des dispositifs ORSEC départementaux	
	D 3-8 Sensibiliser les gestionnaires de réseaux au niveau du bassin	
	D 3-9 Assurer la continuité des services publics pendant et après la crise	
	D 3-10 Accompagner les diagnostics et plans de continuité d'activité au niveau des stratégies locales	
	D 3-11 Évaluer les enjeux liés au resuyage au niveau des stratégies locales	
Développer la conscience du risque des populations par la sensibilisation, le développement de la mémoire du risque et la diffusion de l'information	D 3-12 Rappeler les obligations d'information préventive	Plusieurs actions de l'axe 1 répondent à cet objectif (mise à jour des DICRIM prioritaires, plan de pose de repères de crue, élaboration d'une stratégie de communication, communication auprès du grand public ...)
	D 3-13 Développer les opérations d'affichage du danger (repères de crues ou de laisses de mer)	
	D 3-14 Développer la culture du risque	

E1-1 d GRAND OBJECTIF N°4 : « Organiser les acteurs et les compétences »

Orientations	Actions	Réponses apportées par la démarche PAPI
Favoriser la synergie entre les différentes politiques publiques : gestion des risques, gestion des milieux, aménagement du territoire et gestion du trait de côte		Objet de l'action « Mettre en place une démarche de concertation autour du PEP et de la préparation du PAPI » Important travail d'animation sur les différents axes et quelques actions plus spécifiques selon les acteurs concernés (actualisation des PCS, intégration du risque dans l'urbanisme ...)
	D 4-1 Fédérer les acteurs autour de stratégies locales pour les TRI	Ces objectifs sont pris en compte dans les actions de l'axe 4 du PEP, et seront approfondis au cours de la phase PAPI complet.
	D.4-2 Assurer la cohérence des projets d'aménagement du territoire et de développement économique avec les objectifs de la politique de gestion des risques d'inondation	
	D.4-3 Tenir compte des priorités du SDAGE dans les PAPI et SLGRI et améliorer leur cohérence avec les SAGE et contrats de milieux	Cf. justification de la compatibilité ci-après
	D 4-4 Assurer la gestion équilibrée des ressources en eau et des inondations par une maîtrise d'ouvrage structurée à l'échelle des bassins versants	La structuration des acteurs et notamment de la compétence GEMAPI est établie sur le périmètre du PAPI. Le SR3A est labellisé EPAGE et porte également des démarches structurante pour la préservation de la ressource en eau (ex :SAGE Ain Aval)
	D 4-4 Encourager la reconnaissance des syndicats de bassin versant comme EPAGE ou EPTB	
Garantir un cadre de performance pour la gestion des ouvrages de protection	D 4-6 Considérer les systèmes de protection dans leur ensemble	Objet des actions de l'axe 7 pour le classement des ouvrages de protection, mais aussi de l'Axe 2 pour la formalisation des modalités de surveillance des ouvrages.
	D 4-7 Favoriser la constitution de gestionnaires au territoire d'intervention adapté	

Programme d'Actions de Prévention des Inondations de l'Ain Aval et de ses Affluents – Dossier de candidature du Programme d'études préalables au PAPI – 2022

E1-1 e GRAND OBJECTIF N°5 : « Développer la connaissance sur les phénomènes et les risques d'inondation »

Orientations	Actions	Réponses apportées par la démarche PAPI
développer la connaissance sur les risques d'inondation	D 5-1 Favoriser le développement de la connaissance des aléas	Cet objectif est pris en compte dans les actions de l'axe 1 du PEP, ainsi qu'au travers des modélisations prévues dans le cadre des schémas de gestion intégrés du risque d'inondation
	D. 5-2 Renforcer la connaissance des aléas littoraux dans le contexte du changement climatique	Sans objet
	D. 5-3 Renforcer la connaissance des aléas torrentiels dans le contexte du changement climatique	L'action 1-1 d'étude historique des inondations cherchera notamment à capitaliser les événements d'inondation à caractère torrentiels qui ont touché le territoire .
	D 5-4 Approfondir la connaissance sur la vulnérabilité des réseaux	Objet de l'action 5-1
améliorer le partage de la connaissance	D 5-5 Mettre en place des lieux et des outils pour favoriser le partage de la connaissance	Ces objectifs sont pris en compte dans les actions de l'axe 1 du PEP.
	D 5-6 Inciter le partage des enseignements des catastrophes	Le PEP intègre une étude historique sur le risque d'inondation. Le travail de sensibilisation réalisé auprès des communes pour améliorer la gestion de crise (et les PCS) se consacrera aussi à promouvoir les démarches de retour d'expérience du territoire sur la gestion des crues.

E2 SDAGE et SAGE

E2-1 SDAGE Rhône Méditerranée Corse

E2-1 a Orientations fondamentales du SDAGE

	Orientations fondamentales du SDAGE	Réponses apportées par le PEP du PAPI Ain aval et affluents
OF 0	S'adapter aux effets du changement climatique	Le PEP prévoit des actions pour mieux connaître plusieurs phénomènes susceptibles d'être largement influencés par le changement climatique : • Equilibre sédimentaire des tronçons de cours d'eau à risque • Crues torrentielles • Ruissellements
OF 1	Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité	La promotion d'un aménagement du territoire compatible avec le risque d'inondation, via les actions de l'axe 4, répond à cet objectif.
OF 2	Concrétiser la mise en œuvre du principe de non-dégradation des milieux aquatiques	Cette problématique fait partie intégrante des schémas intégrés d'aménagement hydraulique de prévention des inondations qui seront proposés sur le périmètre du PAPI
OF 3	Prendre en compte les enjeux sociaux et économiques des politiques de l'eau	Des actions sont prévues par le PEP pour justifier la pertinence socio-économiques des choix d'aménagement qui seront proposés dans le cadre des schémas intégrés d'aménagement hydraulique de prévention des inondations qui sont prévus sur la plaine de l'Oisans et le bassin versant du Vernon.
OF 4	Renforcer la gouvernance locale de l'eau pour assurer une gestion intégrée des enjeux	La structuration des acteurs et notamment de la compétence GEMAPI est claire sur le périmètre du PAPI. Le PEP prévoit aussi une action pour « Mettre en place une démarche de concertation autour du PEP et de la préparation du PAPI » Le SR3A est labellisé EPAGE et porte également des démarches structurante pour la préservation de la ressource en eau (ex :SAGE Ain Aval)
OF 5	Lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé	La vulnérabilité des milieux naturels est prise en compte dans la démarche PAPI, notamment au travers de la vision intégrée des schéma d'aménagement. Le diagnostic global de vulnérabilité du territoire (action 5-1) s'intéressera aussi à ces enjeux
OF 6	Préserver et restaurer le fonctionnement des milieux aquatiques et des zones humides	Les schémas intégrés d'aménagement hydraulique de prévention des inondations tiennent compte de cet objectif fort.
OF 7	Atteindre et préserver l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir	Les schémas intégrés d'aménagement hydraulique de prévention des inondations tiennent compte de cet objectif fort.
OF 8	Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques	La vision intégrée des schémas d'aménagement doit permettre de prendre en compte cet objectif.

Programme d'Actions de Prévention des Inondations de l'Ain Aval et de ses Affluents – Dossier de candidature du Programme d'études préalables au PAPI – 2022

E2-1 b Programme de mesure du SDAGE

Les mesures identifiées dans le SDAGE 2022-2027(cf. tableau page suivante) seront prises en compte dans les schémas intégrés d'aménagement hydraulique de prévention des inondations mis en œuvre sur le périmètre du SR3A.

E2-2 SAGE Ain aval

Initié aux débuts des années 1990, le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Basse vallée de l'Ain s'est appuyé sur la création, en 1998, du Syndicat de la Basse Vallée de l'Ain, syndicat intercommunal regroupant les communes du périmètre du SAGE.

Le territoire du SAGE s'étend sur un axe Nord-Sud du barrage d'Allement au confluent Ain-Rhône, et d'Ouest en Est du plateau de la Dombes à la côte du Bugey. Il forme une unité hydrogéologique et paysagère d'environ 600 km², qui se développe autour d'un axe privilégié : la rivière d'Ain. Le territoire correspond à 16 % du bassin versant total de l'Ain, 40 communes sont concernées. Le territoire du SAGE comprend donc une partie du bassin versant de l'Albarine, une très faible portion du bassin du Suran et la plaine alluviale de l'Ain.

Les 12 dispositions du SAGE concernant la prévention et protection des inondations sont rappelées ci-dessous. Elles sont bien prises en compte dans le programme d'études proposé sur l'Ain aval et ses affluents

- Préserver les zones d'expansion de crues et les zones inondables, voire en recréer
- Protéger strictement la fonctionnalité du bras secondaire de l'Albarine
- Intégrer aux zonages d'assainissement une problématique « eaux pluviales » pour les communes des côtières de la Dombes et du Bugey
- Privilégier des systèmes cultureux limitant le ruissellement
- Réaliser un diagnostic général sur l'état des digues à enjeu, et si nécessaire des travaux de restauration
- Encadrer le rehaussement de digues
- Limiter les curages et dragages des alluvions mobiles aux secteurs où leur accumulation temporaire ou permanente fait peser un risque d'inondation réel et quantifié sur des zones à fort enjeu
- Entretenir de manière sélective le lit et les berges des affluents pour éviter tout risque d'obstacle important à la circulation des eaux
- Limiter les aménagements susceptibles d'augmenter la vitesse d'écoulement des eaux

- Initier des campagnes d'information sur la gestion et les risques d'inondation dans la basse vallée de l'Ain
- Mettre en place des repères de crues
- Organiser des Plans Communaux de Sauvegarde

Programme d'Actions de Prévention des Inondations de l'Ain Aval et de ses Affluents – Dossier de candidature du Programme d'études préalables au PAPI – 2022

	Albarine						Basse vallée de l'Ain						Lange Oignin								Suran						Affluents rive droite du Rhône entre Séran et Ain (en partie hors périmètre SR3)																
	bief des vuires	rivière la câline	ruisseau la mandorne	L'Albarine de Torcieu à l'Ain	L'Albarine du bief des Vuires à Torcieu	L'Albarine de sa source au bief du Vuires	ruisseau le toison	ruisseau le riez	ruisseau le veyron	ruisseau la cozance	ruisseau l'oiselon	L'Ain du Suran à la confluence avec le Rhône	L'Ain du barrage de l'Allement à la confluence avec le Suran	bief de la prairie	Le Merloz	Bras du lac	bief d'anconnans	Bief de Valey	ruisseau la sarsouille	Lange	L'Oignin du bief Dessous-Roche au barrage de Trablettes inclus	L'Oignin du Borrey au bief Dessous-Roche inclus	Le Borrey	ruisseau la doye de montagna	ruisseau le durlet	ruisseau des sept fontaines	ruisseau de bourney	Le Suran de Résignbel à sa confluence avec l'Ain	Le Suran de l'amont de Chavannes-sur-Suran à Résignel	Le Suran de sa source à l'amont de Chavannes-sur-Suran	ruisseau l'agnin	ruisseau de la gorge	La Brivaz	ruisseau la morte	ruisseau l'ousson	ruisseau d'armaille	rivière l'arène	Le Gland	Le Furans de l'Arène au Rhône	Le Furans de sa source à la confluence avec l'Arène			
Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver les milieux aquatiques		X	X	X	X	X		X	X	X	X	X	X	X		X	X	X	X	X	X	X	X		X			X	X						X								
Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes	X			X	X	X								X			X		X			X	X		X						X						X						
Réaliser une opération de restauration d'une zone humide	X											X	X																														
Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau		X	X	X				X	X	X	X					X		X		X	X				X			X	X	X		X	X	X	X	X				X	X		
Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments)		X		X			X						X		X				X	X			X	X	X				X									X			X		
Obtenir la maîtrise foncière d'une zone humide						X																					X			X													
Restaurer l'équilibre sédimentaire et le profil en long d'un cours d'eau												X	X																														
Réaliser des travaux d'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales strictement																																											
Cours d'eau - Aménagement ou suppression d'un ouvrage																																										X	

Tableau 4 : Listes des mesures du PDM du SDAGE 2022-2027 en interface avec le risque d'inondation

Listes des figures

Figure 1 Etapes clés de l'élaboration d'un dossier PAPI	5
Figure 2 : Répartition des financements du PEP	12
Figure 3 : Répartition de la maîtrise d'ouvrage des actions	12
Figure 4 : Répartition des actions par axe PAPI	13

Listes des tableaux

Tableau 1 Identification des différents chapitres du dossier de programme d'études préalables au PAPI.....	6
Tableau 2 : Répartition et planification du financement des actions du PEP selon les financeurs	12
Tableau 3 : Répartition des actions par axe PAPI	13
Tableau 4 : Listes des mesures du PDM du SDAGE 2022-2027 en interface avec le risque d'inondation.....	24